

PRÊTS RÉGIONAUX POUR L'INDUSTRIE ET LE TOURISME

PAYS DE LA LOIRE
REDÉPLOIEMENT

PAYS DE LA LOIRE
**INVESTISSEMENT
TOURISTIQUE**



Faciliter l'entrepreneuriat en Pays de la Loire



Christelle Morançais
Présidente de la Région
des Pays de la Loire

« Nous avons placé l'entreprise au cœur de la stratégie économique régionale. L'intervention sous forme de prêt illustre bien la relation de confiance et la logique de partenariat public/privé que la Région a instaurées avec les entreprises en créant pour elles le Contrat de Croissance Entreprise, un accompagnement aux étapes clés de leur développement.

Les prêts régionaux, tout en répondant à notre exigence de bonne gestion des fonds publics, présentent l'avantage d'un soutien rapide, sur mesure et avec des montants suffisamment importants pour créer un effet levier substantiel. Avec eux, notre objectif est de faciliter l'entrepreneuriat en Pays de la Loire, afin de contribuer à créer et maintenir des emplois dans notre région. »

PRÊT RÉGIONAL : 5 AVANTAGES POUR LES ENTREPRISES

- ▶ Il est versé rapidement et intégralement (sauf exception), en amont du projet
- ▶ Il est non imposable
- ▶ Son montant est en moyenne beaucoup plus important que d'autres dispositifs de financement (effet levier)
- ▶ Il peut permettre, en subsidiarité avec le secteur privé, de débloquer des projets considérés comme plus risqués
- ▶ La Région est un financeur patient



Région des Pays de la Loire



190
PRÊTS RÉGIONAUX
ACTIFS

représentant
un montant de

39 M€
injectés dans l'économie
ligérienne depuis 2016



UN CHAMP
D'INTERVENTION
TRÈS LARGE :

DE
50 000€

À
2 M€

Chiffres clés

POUR LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES : PAYS DE LA LOIRE REDÉPLOIEMENT



- ▶ Un prêt de trésorerie non affecté qui peut permettre de financer les dépenses immatérielles et le besoin en fonds de roulement, plus difficiles à faire financer
- ▶ Un remboursement très différé (jusqu'à 3 ans)
- ▶ Un taux d'intérêt TEG, sans garantie ni coûts additionnels

La Région instruit les projets dans le cadre réglementaire européen applicable, et ne s'engage qu'en partenariat avec des financeurs privés (banques, actionnaires...).

Pour quels projets ?

Accompagner le développement et/ou la croissance

- ▶ pour reconstituer la trésorerie après un autofinancement lors d'une phase conséquente de croissance et/ou d'investissement. Le prêt redonne de la souplesse et du confort à la trésorerie de l'entreprise, ou lui permet d'accélérer un projet.
- ▶ sur des phases d'acquisition d'entreprise, lorsqu'un projet de croissance externe vise une cible située en Pays de la Loire.

Faciliter une reprise ou une transmission de PMI familiale

- ▶ quand un financement complémentaire patient est nécessaire.

Mieux traverser une difficulté conjoncturelle et rebondir

- ▶ pour apporter du financement à une entreprise fragilisée, en phase de stabilisation et/ou de redémarrage d'activité.
- ▶ pour consolider un plan de reprise à la barre du tribunal, quand le projet contribue à la sauvegarde de l'emploi local.

Une intervention décisive pour notre trésorerie

« À l'automne 2017, nous avons eu besoin de renforcer nos fonds propres pour faire face à l'accélération des ventes de vélos électriques, alors que notre entreprise était déjà fortement endettée. Le prêt de la Région, d'un montant de 500 000 €, nous a été accordé dans un délai très rapide. Il nous a permis de faire levier avec nos partenaires bancaires qui ont suivi sur une demande de prêt d'un total de 2 M€. L'intervention de la Région a été décisive pour boucler la mise en œuvre de ce prêt important, dans une situation de crise de trésorerie, dans un délai court. Nous avons fait de très beaux exercices 2018 et 2019. Grâce à cette intervention publique au bon moment, notre trésorerie est aujourd'hui créditrice, avec des capacités de financement significatives. »

François Lucas,

dirigeant d'Arcade Cycles,
PME de conception-assemblage de vélos de ville
pour la location, La Roche-sur-Yon (85)

POUR LES ENTREPRISES DU TOURISME : PAYS DE LA LOIRE INVESTISSEMENT TOURISTIQUE

Ce dispositif accompagne des acteurs privés de l'hôtellerie (dont l'hôtellerie de plein air), du tourisme fluvial et de la gastronomie, des sites de visites, ou encore des centres et villages de vacances.

Plus d'information sur la plaquette dédiée Pays de la Loire Investissement touristique sur www.paysdelaloire.fr, rubrique économie.

Un prêt validé très rapidement pour une rénovation complète

« Situé aux portes du circuit des 24 Heures du Mans, notre hôtel-restaurant n'avait pas été rénové depuis plus de 30 ans. Avec 74 chambres, 5 salles de séminaire et un arrêt de tramway au pied de l'établissement, nous nous adressons à une clientèle loisirs le week-end et professionnelle en semaine. La rénovation complète de l'hôtel et du restaurant était nécessaire pour retrouver un nouveau souffle dans une entreprise pleine de possibilités. Le prêt de la Région, d'un montant de 185 000 €, a été validé très rapidement. Bénéficiant d'un différé de remboursement du capital de 2 ans, il est venu compléter le financement des banques. Renommé « Le Circuit », l'établissement est aujourd'hui totalement rénové, et nous avons pu observer une croissance de 20% de l'activité. »

Patrice Pochard,

propriétaire de l'hôtel-restaurant Le Circuit au Mans (72)

DISPOSITIF COMPLÉMENTAIRE

Prêt PME TPE

▶ entreprisespaysdelaloire.fr



POUR PLUS D'INFORMATIONS

Région des Pays de la Loire - Direction Entreprises et Innovation

Pôle Industrie - Tél. 02 28 20 56 70

Pôle Tourisme - Tél. 02 28 20 53 43

▶ paysdelaloire.fr

▶ cce.paysdelaloire.fr